

## NOTE D'INFORMATION METIERS DE LA SECURITE

### OBJECTIF DE LA FORMATION

Le baccalauréat professionnel a pour finalité de préparer à l'exercice de différents métiers dans le domaine de la sécurité, soit au sein :

- des fonctions publiques (par concours et sous réserve de satisfaire aux conditions d'accès prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur) : gardien de la paix de la police nationale, sapeur-pompier professionnel, gendarme - adjoint, agent de police municipale, surveillant de l'administration pénitentiaire
- d'entreprises privées de gardiennage et de sécurité ou dans le service sécurité d'établissements (centres commerciaux ...)

### QUALITES REQUISES

Le choix d'un métier orienté vers le secteur de la sécurité et de la prévention requiert des qualités particulières :

- une bonne condition physique
- le sens du dévouement et du service au public
- le sens des responsabilités, de la discipline et du respect des consignes
- la capacité d'écoute, de dialogue
- la capacité à s'intégrer et à travailler dans un groupe
- l'aptitude à observer un devoir de réserve et à respecter la confidentialité des informations
- le souci de rendre compte à sa hiérarchie

### CONDITIONS

Vous devrez passer en cours de formation une visite médicale approfondie auprès d'un médecin sapeur - pompier et vous devez disposer d'un casier judiciaire vierge dont l'extrait doit être joint avec le dossier de candidature. (<https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20>)

Ces conditions sont requises pour pouvoir notamment effectuer les périodes de formation en milieu professionnel obligatoires en cours de formation.

### CONTENU DE LA FORMATION

La formation comporte aussi bien des matières générales que professionnelles. Les horaires des disciplines se répartissent comme suit :

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL		ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	
Matières	Volume horaire annuel	Matières	Volume horaire annuel
Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique	<b>105</b>	Enseignement professionnel	<b>330</b>
Mathématiques	<b>45</b>	Enseignements professionnels et français en co-intervention (a)	<b>30</b>
Langue vivante A	<b>60</b>	Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (a)	<b>30</b>
Physique - chimie ou langue vivante B (selon la spécialité)	<b>45</b>	Prévention-santé-environnement	<b>30</b>
Arts appliqués et culture artistique	<b>30</b>	Economie-gestion ou économie-droit (selon la spécialité)	<b>30</b>
Education physique et sportive	<b>75</b>		
<b>Total</b>	<b>360</b>	<b>Total</b>	<b>450</b>

### PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

La durée de la formation en milieu professionnel est de 22 semaines réparties sur les trois années du cycle. Les périodes de formation se déroulent, à part égale, dans un service de sécurité incendie et de secours et dans un service de sécurité publique. Elles vous permettront d'apprendre à mobiliser vos acquis en situation réelle, de collecter des informations sur le milieu professionnel et d'acquérir des compétences spécifiques aux métiers de la sécurité et de la prévention.